

PIGMENT TITANIUM WHITE 8880018KX

Version 1.0 Date de révision: 09/25/2020 Numéro de la FDS: 000000268954 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 09/25/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : PIGMENT TITANIUM WHITE 8880018KX
Code du produit : 000000000050349912 000000000050349912
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor
Mississauga ON L5N 8C3
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction
Restrictions d'utilisation : Réserve aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2 (Reins)

Autres dangers

Pas de données disponibles.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Pas de données disponibles.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
dioxyde de titane	13463-67-7	>= 25 - < 50
éthylèneglycol	107-21-1	>= 10 - < 15
gel de silice, précipité, sans cristaux	112926-00-8	>= 5 - < 7
talc	14807-96-6	>= 5 - < 7
Kaolin	1332-58-7	>= 5 - < 7

PIGMENT TITANIUM WHITE 8880018KX

Version 1.0 Date de révision: 09/25/2020 Numéro de la FDS: 000000268954 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 09/25/2020

Nonylphénol, ramifié, éthoxylé	68412-54-4	$\geq 5 - < 7$
diéthylèneglycol	111-46-6	$\geq 3 - < 5$
hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	$\geq 3 - < 5$
hydroxyde de potassium	1310-58-3	$\geq 0.1 - < 0.3$

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
 En aucun cas n'utiliser de solvant.
 En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
 Enlever les lentilles de contact.
 Protéger l'oeil intact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
 Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun(e) à notre connaissance.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
 Mousse
 Poudre sèche
 Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Produits de combustion dangereux : vapeurs nocives
 oxydes d'azote
 fumées

PIGMENT TITANIUM WHITE 8880018KX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/25/2020	000000268954	Date de la première version publiée: 09/25/2020

- noir de carbone
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
-

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
- Matières à éviter : Pas de données applicables disponibles.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Donnée non disponible
-

PIGMENT TITANIUM WHITE 8880018KX

Version 1.0 Date de révision: 09/25/2020 Numéro de la FDS: 000000268954 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 09/25/2020

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
éthylèneglycol	107-21-1	VME (Fraction vaporisée)	25 ppm	ACGIHTLV
		VLE (Fraction vaporisée)	50 ppm	ACGIHTLV
		VLE (Aérosol, inhalable.)	10 mg/m3	ACGIHTLV
		(c)	100 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (à particules)	10 mg/m3	CA BC OEL
		STEL (à particules)	20 mg/m3	CA BC OEL
		C (aérosol)	100 mg/m3	CA BC OEL
		C (Vapeur)	50 ppm	CA BC OEL
		P (vapeur et brouillard)	50 ppm 127 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Vapeur)	25 ppm	ACGIH
STEL (Vapeur)	50 ppm	ACGIH		
STEL (Fraction inhalable, Aérosol uniquement)		10 mg/m3	ACGIH	
hydroxyde de potassium	1310-58-3	VLE	2 mg/m3	ACGIHTLV
		VLE	2 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		Ceil_Time	2 mg/m3	NIOSH
		(c)	2 mg/m3	CA AB OEL
		C	2 mg/m3	CA BC OEL
		P	2 mg/m3	CA QC OEL
Kaolin	1332-58-7	C	2 mg/m3	ACGIH
		VME (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIHTLV
		valeur REL (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH
		valeur REL (Total)	10 mg/m3	NIOSH
		PEL (Frac-	5 mg/m3	29 CFR

PIGMENT TITANIUM WHITE 8880018KX

Version 1.0 Date de révision: 09/25/2020 Numéro de la FDS: 000000268954 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 09/25/2020

		tion respi- rable)		1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Frac- tion respi- rable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Pous- sière totale)	10 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA (Respi- rable)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respi- rable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	5 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Frac- tion respi- rable)	2 mg/m3	ACGIH
dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m3	ACGIHTLV
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Pous- sière totale)	10 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (frac- tion de pous- sière respi- rable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3 (Dioxyde de ti- tane)	ACGIH
talc	14807-96-6	VME (Frac- tion respi- rable)	2 mg/m3	ACGIHTLV
		VEMP (fi- bres)	1 fibres/cm3	CA QC OEL
		VEMP (poussière respirable)	3 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	0.1 fibres/cm3	CA BC OEL
		TWA (Ma- tières parti- culaires res-	2 mg/m3	CA AB OEL

PIGMENT TITANIUM WHITE 8880018KX

Version 1.0 Date de révision: 09/25/2020 Numéro de la FDS: 000000268954 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 09/25/2020

		pirables)		
		TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		LMPT	2 fibres/cm3	CA ON OEL
		LMPT (Fraction respirable)	2 mg/m3	CA ON OEL
		TWA	0.1 fibres/cm3	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIH
hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	VME (Fraction respirable)	1 mg/m3	ACGIHTLV
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m3 (Aluminium)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m3 (Aluminium)	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Porter un masque filtrant certifié NIOSH (ou équivalent) si nécessaire.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

PIGMENT TITANIUM WHITE 8880018KX

Version 1.0 Date de révision: 09/25/2020 Numéro de la FDS: 000000268954 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 09/25/2020

de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	pâte
Couleur	:	blanc
Odeur	:	Non disponible
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	8 - 9.5
Point de fusion	:	Pas de données applicables disponibles.
Point de congélation	:	Pas de données applicables disponibles.
Point d'ébullition	:	> 100 °C
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Pas de données applicables disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Pas de données applicables disponibles.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Pas de données applicables disponibles.
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles.
Densité de vapeur relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité relative	:	2
Densité	:	2 gcm ³ (20 °C)
Masse volumique apparente	:	non applicable
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	émulsionnable
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.

PIGMENT TITANIUM WHITE 8880018KX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/25/2020	000000268954	Date de la première version publiée: 09/25/2020

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Pas de données disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	:	Pas de données applicables disponibles.
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité Viscosité, cinématique	:	Pas de données applicables disponibles.
Propriétés explosives	:	Non explosif Non explosif
Propriétés comburantes	:	non comburant
Substances auto-échauffantes	:	Donnée non disponible
Point de sublimation	:	Pas de données applicables disponibles.
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter	:	Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	:	Acides forts Des bases fortes Oxydants forts Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Information supplémentaire****Produit:**

PIGMENT TITANIUM WHITE 8880018KX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/25/2020	000000268954	Date de la première version publiée: 09/25/2020

Remarques : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité**Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Pas de données disponibles.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Composants:**dioxyde de titane:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: non applicable

éthylèneglycol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: env. -1.36 (23 °C)
Méthode: calculé selon Hansch/Leo
BPL: aucune donnée
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

gel de silice, précipité, sans cristaux:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: La valeur n'a pas été déterminée car la substance est inorganique.

talc:

PIGMENT TITANIUM WHITE 8880018KX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/25/2020	000000268954	Date de la première version publiée: 09/25/2020

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: non applicable

Kaolin:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: non applicable

hydroxyde d'aluminium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: La valeur n'a pas été déterminée car la substance est inorganique.

hydroxyde de potassium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: La valeur n'a pas été déterminée car la substance est inorganique.

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Information écologique supplémentaire : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Éliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales**

PIGMENT TITANIUM WHITE 8880018KX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/25/2020	000000268954	Date de la première version publiée: 09/25/2020

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet pour autres abréviations**

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)	: OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)	: OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)
ACGIH	: USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIHTLV	: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissibles (US)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	: Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
NIOSH	: NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VLE	: Valeur limite maximale:
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME	: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL	: Valeur limite acceptable
ACGIH / TWA	: 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme
ACGIH / C	: Limite plafond
ACGIHTLV / VLE	: Valeur limite maximale:

PIGMENT TITANIUM WHITE 8880018KX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/25/2020	000000268954	Date de la première version publiée: 09/25/2020

ACGIHTLV / VLE	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
ACGIHTLV / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / (c)	:	plafond de la limite d'exposition professionnelle
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA BC OEL / C	:	limite du plafond
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / P	:	Plafond
NIOSH / Ceil_Time	:	Valeur limite maximale et intervalle de temps (si indiquées):
NIOSH / valeur REL	:	Valeur limite d'exposition recommandée (REL):

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 09/25/2020

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employés, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care

PIGMENT TITANIUM WHITE 8880018KX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/25/2020	000000268954	Date de la première version publiée: 09/25/2020

est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

IMPORTANT : BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÉS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE SOCIÉTÉ AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.

CA / FR